Bibl cant

Trentième année, N° 18. Le numéro 10 centimes Dimanche 22 et lundi 23 janvier 1933.

Nouvelliste valaisan

Journal quotidien

St-Maurice Téléphone 8

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts	le mm.	Annonces reçues par PUBLICITAS S. A., Sion, Montreux, Lausanne et succursales, ainsi qu'au Bureau du Nouvelliste, St-Maurice. Téléphone 8 Compte de chèques post. IIc 274
Suisse	10 »	»	
Etranger	14 »	»	
Réclames	20 »	»	
Mortuaires	16 »	»	

PRIX DES ABONNEMENTS :

SUISSE	Un an	6 mois	3 mois	ETRANGER	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	12.—	7.—	4.—	Chaque num.			
Avec Bulletin	16.—	9.—	5.—	Par 2 num.	20.—	10.50	5.75

Compte de chèques postaux IIc 274 — Avec Bulletin officiel, tarif spécial

LE REFUGE

Nous ne voulons pas prolonger la polémique sur la participation de l'Opposition libérale-radicale aux responsabilités gouvernementales.

Cela finirait par devenir fastidieux.

Puis, sincèrement, il serait à craindre que le public qui, après tout, n'aime guère les plats réchauffés, ne finît par croire que, des deux côtés de la barricade, on se livre à un jeu de scène, n'osant cracher la vérité toute crue ou toute nue.

Si nous n'avions en horreur cette franc-maçonnerie du langage, généralement admise sous le pronom *on*, nous ajouterions qu'*on* dit un peu partout que l'Opposition ne demande pas mieux que de rester à l'écart du Conseil d'Etat.

Nous n'avons aucune peine aujourd'hui à ajouter foi à cette déclaration qui, pour n'être ni officielle ni officieuse, n'en offre pas moins un caractère de véracité.

Assurer que si le parti conservateur offre une reprise de collaboration, la demande sera examinée avec tout le sérieux possible et terminer un article du *Confédéré* en disant que le char de l'Etat se trouve embourbé et que le gouvernement est aux abois, équivaut certainement à un refus préliminaire.

Quand *on* veut laisser une porte entr'ouverte, *on* s'efforce au moins d'être impartial, en dehors du sentiment de l'équité.

M. Crittin pourrait évidemment nous répondre qu'il peut arriver à tout journaliste d'avoir une minute de vertige et qu'un parti politique ne saurait être rendu responsable des conclusions d'un article.

C'est exact. Mais nous ferions alors remarquer que M. Mr reste dans le ton et la note qui ont été donnés au *Confédéré* par des hommes politiques qui ne sont certainement pas le dessous du panier.

De notre côté, tout a été la sincérité même.

La courtoisie, la prudence et les convenances faisaient un devoir de précéder l'offre officielle de pourparlers qui, en cas d'échec, sauvaient la dignité des deux partis.

Ayant abandonné le Conseil d'Etat pour une cause ou pour une autre, nos adversaires devaient s'approcher de la Planta, non pas un cierge à la main, mais la main tendue et voir si l'on pouvait reprendre la conversation interrompue.

Le pays qu'ils aiment par-dessus tout valait bien, diantre, ce petit voyage.

On nous jette sans cesse dans les jambes, comme un mauvais fil d'Ariane la lettre de 1927.

Faut-il donc percer un tambour et clamer que nous la connaissions cette lettre, qui a été écrite sous nos yeux sans aucune intention désobligeante, mais uniquement pour assurer une certaine et bien compréhensible stabilité au nouveau candidat conservateur qui brisait une situation privée !

Le *Confédéré* peut tout à son aise nous qualifier de commentateur et d'exégète, cela ne change rien au problème que nous avons exposé sans aucune *invitation à la valse*, pour reprendre l'expression de notre confrère.

En 1927, le parti radical était hanté par cette idée qu'un Conseil d'Etat homogène ne tarderait pas à se désagréger.

Or, si tout n'y est pas parfait, l'attelage a tout de même avancé. Nous n'avons pas seulement vécu mais nous avons progressé, prenant des initiatives hardies et accomplissant de grandes choses.

Il en sera encore de même à l'avenir.

Il n'est point de principe qui vaille en politique, s'il s'oppose à l'utilité générale. La loi suprême, c'est d'assurer la vie. Les Romains l'avaient dit avant nous, et l'on peut les en croire. *Salus populi suprema lex esto !*

Personne, en Suisse, n'admet, à notre époque et devant les idées subversives qui montent, des bouderies de mots, de forme et de procédure. Ce n'est pas une attitude de se réfugier dans le *Monde où l'on s'ennuie.* Le peuple ne connaît que les rédempteurs.

Ch. Saint-Maurice.

L'écœurement du neuf !

Les locataires d'un immeuble neuf de la ville de Paris ont refusé avant-hier de payer leur terme. Et je vais dire pourquoi ! Vous pensez sans doute que les immeubles neufs de Paris sont tous construits avec de bons moellons, des briques résistantes et une solide armature de fer. Erreur ! Il rentre dans la construction d'une maison parisienne les éléments les plus inattendus et surtout des clefs de boîtes de sardines par quantités. Les plafonds et planchers notamment sont matelassés avec le mâchefer qui provient des usines de traitement des ordures ménagères. C'est ce qui explique que les locataires de l'immeuble de la ville de Paris se plaignent de voir tomber dans leur soupe, à l'heure du déjeuner, des débris de vieilles poubelles, débris qui descendent du plafond juste au moment où il ne faudrait pas.

Aussi ces braves gens en ont-ils assez des immeubles neufs. Ils ne sont pas les seuls puisque les observations que l'on vient de faire sur le mouvement des loyers pour le terme de janvier démontrent que le public manifeste une tendance marquée à délaisser les immeubles neufs pour les vieilles maisons solides. La ruée vers le faux confort moderne devait produire sa réaction. Aux radiateurs qui ne se règlent pas, on commence à préférer les bonnes vieilles cheminées solides d'autrefois, où le bois flambait sans craindre de f... le feu ! Dans ma cheminée, je ne puis pas faire brûler un numéro de mon journal, sans être obligé d'aller aussitôt alerter les pompiers ! J'aimerais mieux cent fois une cheminée de paysan !

Cette désaffection du public pour le neuf est liée à un problème extrêmement important, celui de l'adaptation de l'architecture aux besoins modernes. J'ai assisté récemment, à la fin d'un banquet où l'on avait convié artistes et critiques d'art, à une discussion entre architectes sur les principes qui doivent présider à l'évolution de l'architecture. En prêtant l'oreille à cette palpitante dispute, j'avoue que je regrettais un peu le temps où de braves architectes construisaient avec la bonne pierre et le bon bois de chez nous, des maisons qui défiaient les ans et qui permettaient aux familles de se prolonger sur place pendant quelques générations. Ah ! où vont donc nos maisons de famille par les temps d'aujourd'hui ?... Ne me pressez pas trop ; je vous dirais que, moi aussi, comme les locataires de la ville de Paris, j'ai l'écœurement du neuf en boîtes de sardines.

A.

Gagner de l'argent chez soi?

Oui, si vous possédez une machine à tricoter Dubied. Facilité de paiement. Apprentissage gratuit. Demandez le prospectus SN gratuit à

Ed. Dubied & Cie S. A., Neuchâtel

Agence Dubied & Cie S. A., Lausanne, Rue Haldimand 8

Le Pape et la Paix

Quelques paroles intéressantes de Pie XI à propos de l'Année Sainte

(De notre correspondant particulier)

Rome, 18 janvier.

Comme on le prévoyait, Pie XI, dans la bulle par laquelle il ordonne la célébration de la nouvelle Année Sainte, s'est cantonné dans le domaine strictement spirituel. On y trouve seulement, outre les considérations de caractère religieux sur la grandeur de la Rédemption que doit commémorer l'Année Jubilaire, le vœu « que le Seigneur très miséricordieux fasse que l'Année Sainte apporte aux âmes la paix, à l'Eglise la liberté qui lui est due en tout lieu et à tous les peuples la concorde et la véritable prospérité ».

Dans la brève allocution qu'il a prononcée dans la salle du trône, avant la promulgation de la bulle, le Souverain Pontife a dit que celle-ci offre au monde un message de paix en lui annonçant la paix la plus grande qui est la paix intérieure, la paix de tous les hommes avec Dieu, la grande réconciliation que le Rédempteur est venu apporter sur la terre.

* * *

A ce propos, Pie XI a remarqué que si grandes que puissent paraître et que soient en réalité la pacification entre les hommes et la pacification entre les peuples, ce ne sont que de petites choses au regard de la paix intérieure des âmes, et dans une incidente relative à la paix extérieure, il a observé que « parfois au-dessus de la paix il y a l'ordre et que l'ordre est, par lui-même, un bien supérieur à tout autre. »

Pie XI a également rappelé que dans l'Ancienne Loi, les années jubilaires étaient marquées par une rémission des dettes et que dans le Nouveau Testament les années saintes sont de même l'occasion d'une rémission plus abondante des péchés.

« Bien que tout cela soit dans un ordre si supérieur, a continué le Souverain Pontife, cela n'empêche évidemment pas qu'il puisse s'ensuivre une heureuse répercussion aussi dans l'ordre inférieur.

Nous ne pouvons certes pas oublier que Jésus-Christ a dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde ». Nous ne pouvons oublier qu'il ne Nous appartient pas de dire ce qui doit ou peut se faire dans des domaines qui ne sont pas de Notre compétence. Mais nul ne peut certes Nous empêcher de prier Dieu de vouloir étendre à tout ce qui en a besoin cette bénédiction de paix, ce bienfait d'indulgence et de rémission si bien que rien ne manque de la part du Vicaire de Jésus-Christ et que l'on puisse obtenir ce qui est d'ailleurs dans la nature des choses, savoir que le bien spirituel non seulement des individus mais des nations ait ses heureuses répercussions et influences dans tous les autres domaines, c'est-à-dire dans l'ordre social, dans l'ordre politique, dans l'ordre international, avec toutes les extensions et dans toutes les mesures que l'on peut penser. »

Il n'est pas interdit de voir dans ces paroles une allusion discrète à la question des dettes dans un sens favorable à la remise qu'avait déjà préconisée l'« Osservatore Romano ».

Quant au passage de l'allocution pontificale relatif à la paix entre les peuples, il n'est pas défendu non plus de remarquer qu'il situe ce grand bien à sa place qui, malgré tout, n'est pas nécessairement la première puisque « parfois au-dessus de la paix, il y a l'ordre ».

* * *

Assurément, cette observation n'a rien qui doive étonner. Elle rappelle simplement la doctrine cent fois enseignée par l'Eglise catholique pour laquelle il n'y a de véritable paix que dans « la tranquillité de l'ordre ».

Cependant, elle est loin d'être superflue à un moment où certains milieux catholiques se laissent aveugler par une passion sentimentale pour la paix à tout prix au point de ne plus voir les principes les plus solidement établis ou les réalités les plus évidentes.

Pie XI avait déjà dit dans une conversation qui fut publiée par un journal belge peu suspect, qu'il est pacifique, mais ne se sent aucun goût pour le pacifisme, plus tard, il dénonça publiquement dans son allocution de Noël 1931 le danger d'un pacifisme sentimental et sans discernement, l'an dernier il proclama, dans son encyclique « Caritate Christi », la légitimité de l'amour de la patrie, réprouvant seulement « l'exagération de ce sentiment de juste nationalisme que l'ordre légitime de la charité chrétienne non seulement ne désapprouve pas mais sanctifie et vivifie en le réglant ». Aujourd'hui le Pape qui souhaite ardemment la paix fait remarquer cependant que la paix n'est pas nécessairement le premier de tous les biens et que « parfois au-dessus de la paix il y a l'ordre ».

Ces vérités ne sont certes pas inutiles à rappeler au moment où certains esprits fumeux ou friands de paradoxes prétendent imposer en cette matière au nom de la doctrine catholique des théories en faveur desquelles nul n'a le droit d'invoquer l'autorité de l'Eglise.

Guardia.

LES ÉVÉNEMENTS

La situation

L'entrevue Hoover-Roosevelt

L'ex-président des Etats-Unis M. Hoover et le président élu, M. Roosevelt ont eu une entrevue vendredi. A la suite de cet entretien, qui porta essentiellement sur la question des dettes de guerre, une déclaration de la Maison-Blanche a annoncé que les deux interlocuteurs sont tombés d'accord sur le principe d'une étude aussi rapide que possible à la requête de l'Angleterre, du problème des dettes. Cette déclaration précise que M. Stimson a reçu des instructions à cet effet et que le secrétaire d'Etat va immédiatement entamer des pourparlers avec le gouvernement britannique en vue d'une conférence entre les représentants des Etats-Unis et les délégués du gouvernement britannique chargés de traiter cette question. La conférence aura lieu, suivant les indications des deux hommes d'Etat, dès les premiers jours de mars, aussitôt après le changement d'administration. Son ordre du jour ne serait pas confiné aux seuls problèmes posés par les dettes de guerre, mais porterait également sur les difficultés économiques que traverse le monde et sur les moyens à employer pour y porter remède.

Ce communiqué a causé une grande satisfaction dans les milieux politiques anglais où l'on considère que la reprise des conversations en mars prochain suspend automatiquement l'échéance de juin et que dès lors nulles difficultés ne se produiront de ce chef.

On s'accorde à penser qu'il s'impose que les négociations s'engagent entre Londres et Washington au plus tôt et que les travaux de déblaiement s'effectuent sans retard pour hâter à la fois un règlement des obligations intergouvernementales et la réunion de la Conférence économique mondiale.

Un revenant : M. Lloyd George

Parmi les manifestations dont M. Lloyd George a été l'objet, à l'occasion de son 70me anniversaire, on discerne l'appel à la rentrée en scène, comme chef du parti libéral anglais, du leader gallois. Les libéraux gallois veulent la réorganisation du parti sur un programme plus radical. La Fédération libérale du nord du Pays de Galles a voté une résolution dans ce sens.

M. Lloyd George, présent, a été ovationné. « Il est intolérable, a-t-il déclaré, de voir le libéralisme à la remorque du gouvernement. C'est sa mort s'il abandonne la défense du libre échangisme au parti travailliste. J'adjure mon parti de combattre un gouvernement devenu réactionnaire. Son avenir est à ce prix. »

D'autre part, M. Lloyd George s'est livré à une violente attaque contre le gouvernement, devant 6000 libéraux qui venaient lui offrir un souvenir à l'occasion de ses soixante-dix ans.

« L'année qui vient de s'écouler, a-t-il dit, a été une année de marasme et de confusion. En ce qui concerne les dirigeants, 1932 a été une année de pygmées. Que 1933 nous réserve-t-il ? Cela dépendra de la conduite de nos hommes d'Etat. »

M. Lloyd George a eu l'occasion d'affirmer de nouveau sa foi au libre-échange à propos de la future Conférence économique :

Celle-ci, a-t-il dit, ne pourra porter de fruits que si on l'aborde avec résolution ; il y faut des décisions précises, assez de courage pour débarrasser le monde des entraves de toutes sortes qui arrêtent les transactions internationales, et, en particulier, pour débarrasser la Grand-Bretagne du protectionnisme qui lui lie bras et jambes.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Une idée macabre

Alertée par des voisins qui étaient étonnés de ne pas avoir vu la femme d'un pharmacien depuis plusieurs mois, la police de Hanovre a fait une perquisition chez celui-ci et a découvert dans un lit le corps momifié de la femme du pharmacien.

L'enquête a établi qu'elle était morte depuis 10 jours et que son mari qui avait embaumé le corps, couchait toutes les nuits à ses côtés.

L'expropriation des grands d'Espagne

Un décret paru hier dans la « Gaceta de Madrid » fixe le critérium d'application de la réforme agraire aux biens de la ci-devant grandesse d'Espagne.

Seules, les personnes qui ont été nommées sénateurs en vertu de leur grandesse ou qui ont joui de leurs prérogatives de grands d'Espagne se verront expropriées sans indemnité.

Les dites prérogatives comportent, pour les hommes, le fait de rester couvert devant le roi, et, pour les femmes, le droit de rester assises devant la reine. On se rappelle, à ce sujet, que le comte de Romanones, en particulier, n'a jamais usé de ses droits de grand d'Espagne. Il ne se trouve donc pas frappé par ces dispositions.

La clause d'expropriation sans indemnité n'atteindra pas les personnes qui seront devenues grands d'Espagne par mariage.

D'autre part, la « Gaceta de Madrid » publie la liste de cent deux propriétés rurales de la province de Jaen, appartenant à des personnes impliquées dans le soulèvement du 10 août, et qui doivent être mises sans indemnité à la disposition de l'Institut de réforme agraire.

Gros sinistre

Un incendie a éclaté dans le quartier commerçant de Dorohogy en Moldavie, Roumanie. Par suite du vent violent, le feu a gagné tout le quartier. Samedi une trentaine de maisons flambaient au milieu d'une panique indescriptible. Les pompiers n'avaient pas encore pu circonscrire le sinistre qui avait déjà causé des dégâts très élevés.

On arrête le meurtrier des deux Russes

Mardi dernier, on le sait, on a trouvé assassinés dans leur chambre, 78, rue de Charonne, à Paris, les époux Tokar, âgés tous deux de 60 ans.

Ce matin, les inspecteurs de la police judiciaire ont arrêté un individu. Il s'agit d'après les premiers renseignements, de ce jeune homme dont plusieurs témoins avaient donné un signalement précis et qui s'était présenté notamment chez un cordonnier pour lui emprunter son tranchet, afin d'ouvrir l'enveloppe qui contenait 44,000 fr., les économies de la cartomancienne, Mme Tokar.

Au cours d'un long interrogatoire, cet individu a avoué avoir assassiné les époux Tokar. C'est un nommé Ellias Rombay, âgé de 18 ans, exerçant la profession de tricoteur. Il a déjà été interné pendant cinq mois à l'hôpital Sainte-Anne.

L'assassin a fait un long récit de son crime et a reconnu avoir tué les époux Tokar pour les voler.

Au cours d'une perquisition à son domicile, les inspecteurs de police ont trouvé chez une voisine de Bombay, Mme Chava Edeljztejn, née à Dublin, une somme de 40,000 fr. que le meurtrier avait déclaré avoir jetée dans un égout. Mme Edeljztejn a été amenée quai des Orfèvres et gardée à la disposition de la justice.

Deux jeunes mariés sont asphyxiés dans leur salle de bains

A Marseille, vendredi soir, M. Maurice Palacci, 28 ans et sa femme, âgée de 19 ans, récemment mariés, procédaient à leur toilette dans la salle de bains de leur appartement. Au bout d'un certain temps, Mme Palacci mère, ne voyant pas revenir le couple, appela son fils et sa belle-fille, mais elle ne reçut pas de réponse.

En compagnie de son deuxième fils, elle ouvrit la porte de la salle de bains. Sur le sol, gisait, râlant, M. Maurice Palacci. Dans la baignoire, sa femme ne donnait plus signe de vie. Une violente odeur de gaz se dégageait dans la pièce.

On s'empressa autour des jeunes gens. La malheureuse jeune femme avait rendu le dernier soupir. On espère pouvoir sauver son mari. Celui-ci avait essayé d'aller ouvrir la porte, mais il n'en avait pas eu la force.

L'accident est dû à une rupture de la canalisation du gaz près du chauffe-bain.

NOUVELLES SUISSES

La valise retrouvée

Nous avons annoncé vendredi qu'une valise contenant des estampilles représentant une somme de cinq mille francs avait été dérobée à M. Clovis Pignat, secrétaire de la Fédération des ouvriers sur bois de la Suisse romande. Après enquête, la police de Montreux a retrouvé la dite valise avec son contenu au domicile d'un individu, à Clarens. La sûreté informe.

Méfiez-vous des apparences !

Le Tribunal de police de Lausanne a condamné par défaut à 6 mois de réclusion, à fr. 500 d'amende, à 5 ans de privation des droits civiques et aux frais de la cause, un Argentin du nom de Luis Aguirre, qui s'était fait remettre fr. 685 suisses par un portier d'hôtel de Lausanne, en échange d'un chèque sans provision.

Aguirre portait beau et faisait état de sa position de gendre d'un ambassadeur américain. Ex-gendre plutôt, car Aguirre est en instance de divorce.

Après le krach

Grandeur et décadence du président de la Chambre de commerce hongroise de Zurich

La Chambre de commerce hongroise de Zurich fut au début une organisation purement privée due à l'initiative de M. de Laskay. Jusqu'en 1918, ce dernier fut chancelier au consulat général d'Autriche-Hongrie à Saint-Gall. M. de Laskay épousa dans cette ville la fille d'un cafetier et grâce à l'argent de son beau-père, il fonda la Chambre de commerce hongroise de Zurich. Celle-ci obtint au début un très maigre succès, le gouvernement hongrois ne s'en souciant guère.

Bientôt, à la suite d'attaques lancées contre lui en raison du manque d'initiative dont il faisait preuve à l'égard de l'écoulement des vins hongrois, le gouvernement de Budapest se mit à intensifier la campagne extérieure en faveur des produits du pays. C'est alors que fut fondé à Zurich le restaurant Hungaria. Des établissements du même genre furent également créés dans d'autres cités suisses. M. de Laskay attira bientôt l'attention du gouvernement hongrois sur son activité et obtint une subvention annuelle, jusqu'en 1931 y compris, de 60,000 francs. Des titres honorifiques lui furent décernés et l'ancien chancelier du consulat de St-Gall devint même premier conseiller du gouvernement.

L'année dernière également, un journaliste hongrois se rendit à Zurich, afin d'obtenir de la part de M. de Laskay des renseignements sur sa propagande en faveur des vins hongrois. M. de Laskay craignant d'être concurrencé par le journaliste, le reçut froidement. Aussi, de retour en Hongrie, le journaliste déclancha-t-il une campagne contre la direction de la Chambre de commerce hongroise de Zurich. Cette campagne aboutit à une intervention parlementaire. Finalement, les autorités hongroises ordonnèrent une revision des livres de la Chambre de commerce. La centrale monétaire de Hongrie et l'Office fiduciaire de la Banque nationale hongroise furent chargés de procéder à cette revision qui aboutit à un résultat déplorable pour M. de Laskay. Les propriétés de la Chambre de commerce étaient lourdement grevées d'hypothèques et l'argent encaissé, en grande partie utilisé pour régler le train de vie fastueux que menait M. de Laskay. En raison des dettes innombrables de celui-ci, on souleva la question du dépôt d'une plainte pour escroquerie. Il semble toutefois que les preuves d'ordre juridique ne suffisent pas encore.

La question se pose maintenant de savoir si l'Etat hongrois se portera garant des dettes de la Chambre de commerce fondée par M. de Laskay.

On sait que celui-ci est en fuite.

Pas de fonctionnaires communistes

Le Conseil d'Etat du canton de Genève a décidé d'interdire aux fonctionnaires de l'Etat d'appartenir au parti communiste, aux organisations communistes, aux groupements affiliés au parti communiste.

Le temps

Une couche de neige continue recouvre maintenant les régions allant du Jura jusque dans les Etats orientaux de l'Europe. Il y a également beaucoup de neige dans les régions situées au sud des Alpes, mais le ciel est redevenu clair làbas au cours de la dernière nuit.

Dans la plaine, en Suisse septentrionale, la température est de 5 à 6 degrés au-dessous de zéro. Cette température atteint moins 23 degrés sur les plus hauts sommets.

En montagne règne un vent du N. E. très violent à certains endroits.

Tout fait prévoir que le froid persistera ainsi que la forte nébulosité, sans toutefois que se produisent de fortes chutes de neige.

Jeunesse catholique suisse

On nous écrit :

La réunion des délégués des différentes organisations de jeunesses de la Suisse a eu lieu jeudi 19 janvier au Gesellenhaus de Zurich. L'Association de la jeunesse catholique de la Suisse allemande et de la Suisse romande, les Gesellenvereine, la Société des Etudiants suisses et d'autres associations étaient représentées.

Comme tous les deux ans la présidence passe à l'un ou l'autre de ces groupements, ce fut le tour de l'Association de la jeunesse catholique de la Suisse allemande d'assumer la présidence.

L'objet principal à l'ordre du jour était l'organisation de la grande journée de la jeunesse catholique suisse qui doit avoir lieu à Zoug le 20 août prochain. M. Vogt, secrétaire, indiqua, dans ses grandes lignes le programme de cette journée. Le matin, vers 9 heures, chacune des organisations fédérées aurait son assemblée d'études. A 11 h. aurait lieu l'office pontifical. Le cortège partirait vers 2 h. et à 3 h. après quelques discours une grande manifestation eucharistique et la consécration au Christ Roi termineraient la journée. Le comité se demande s'il doit prévoir des discours en français et en italien. M. le chanoine Rast, parlant au nom des Romands, fait remarquer que l'Association de la jeunesse catholique romande, vu la crise, ne pourra envoyer qu'une délégation et que dès lors, il ne croit pas nécessaire de songer à des exposés en langue française.

Cette question liquidée, M. l'abbé Dr Immoos qui s'occupe du placement de jeunes gens, fait un intéressant exposé sur les « Colonies de travail ». Pour occuper les jeunes gens sans travail il a été organisé dans quelques endroits des centres de travail où l'on envoie ces jeunes gens. Ils sont logés et nourris et touchent 1 fr. par jour de travail. Ils sont occupés surtout à des travaux de terrassement, réfection de routes, etc. Pour répandre davantage ce moyen d'action, une commission formée de représentants des diverses organisations présentes fut nommée.

LA RÉGION

Un vieillard tombe dans un ruisseau et meurt de congestion

M. Cohendet, passant sur la passerelle qui franchit un ruisseau vers le hameau de Marceau, commune de Doussard (Hte-Savoie) y trouva une brouette abandonnée, qu'il reconnut pour celle d'un de ses voisins. Il s'inquiéta et ne tarda pas à découvrir ce voisin, M. Millet-Ursain étendu inanimé, la face contre terre, dans le lit du ruisseau, qui, à cet endroit, n'a guère plus de trente centimètres de profondeur.

La famille fut aussitôt prévenue et l'on retira le corps du malheureux, qui avait cessé de vivre.

Il résulte de l'enquête que cette mort est purement accidentelle. La passerelle était dépourvue de barrières, et un faux pas aura précipité M. Millet-Ursain dans le ruisseau. Assommé par sa chute, il ne put se relever et succomba à une congestion.

L'œuvre du feu

Il voulait « faire griller » sa mère

Le petit hameau d'Eperney, commune de Sainte-Reine, dans les Beauges (Savoie), vient d'être le théâtre d'un geste criminel. Un jeune homme de 23 ans, Joanny Léger, qui passe pour être simple d'esprit, a mis le feu à son habitation après y avoir enfermé sa mère.

Depuis quelque temps déjà, il la menaçait de la « faire griller ». Hier matin, vers 4 heures, des voisins de l'habitation Léger furent tirés de leur sommeil par des crépitements. Une grange, appartenant à M. Mollard, était la proie des flammes : une autre, appartenant à Mme Léger, brûlait également et déjà le feu avait pris à la maison d'habitation. Les sauveteurs se mirent aussitôt à l'œuvre, mais avant de songer à préserver la maison ils avaient une tâche plus urgente à faire : sauver la pauvre mère que son fils, dans un geste de criminelle folie, avait enfermée au premier étage.

On arriva assez tôt pour sauver la malheureuse avant que les flammes ne l'aient atteinte. Elle indiqua de quelle façon son fils avait préparé le coup. Il avait d'abord fait un paquet de divers effets qu'il avait attaché à sa bicyclette, sans oublier un parapluie dont il ne se séparait jamais — il l'avait même emporté lorsqu'il était allé faire son service militaire — puis il avait attaché, au bout d'une perche, un journal auquel il avait mis le feu, et le laissa consumer sous le toit de chaume de la grange de M. Mollard. Puis il sauta sur sa bicyclette...

Malgré les efforts des pompiers des localités voisines, les deux granges et la maison de Mme Léger furent entièrement détruites. Les dégâts s'élèvent à 150,000 francs français.

La nouvelle de la fuite du jeune incendiaire s'était vite répandue. Les gendarmeries des environs furent alertées, les recherches, aussitôt entreprises, se trouvèrent facilitées par une chute récente de neige, sur laquelle la trace du fuyard s'était inscrite. Et, dans la soirée, les gendarmes de Montmélian apercevaient, du côté de la gare de Cruet, l'incendiaire qui se cachait dans les marais.

Il se laissa arrêter sans résistance.

Il fut conduit au Parquet de Chambéry, qui le fit écrouer.

* * *

A Ferney-Voltaire (Ain), un incendie a éclaté hier dans le garage appartenant à M. Albert Pinget..

En un instant, le feu prit des proportions inquiétantes. Des voisins accourus voyant qu'il était inutile d'essayer d'enrayer le sinistre par leurs seuls moyens, se mirent alors sans perdre de temps, à tenter de sauver ce qu'ils pouvaient de l'importante entreprise de M. Pinget. Huit autos qui se trouvaient dans le garage furent mise en lieu sûr.

Des secours arrivèrent de Genève, mais on dut se borner à éviter que des maisons voisines ne soient atteintes.

Le garage Pinget offre maintenant un triste aspect. Il ne reste plus de son importante installation que des poutres carbonisées et de la ferraille tordue. Les machines de son atelier sont méconnaissables. Tout est bien perdu. Les dégâts s'élèveraient à près de 100,000 francs français. Le sinistre est attribué à un retour de flamme dans un fourneau bourré de sciure.

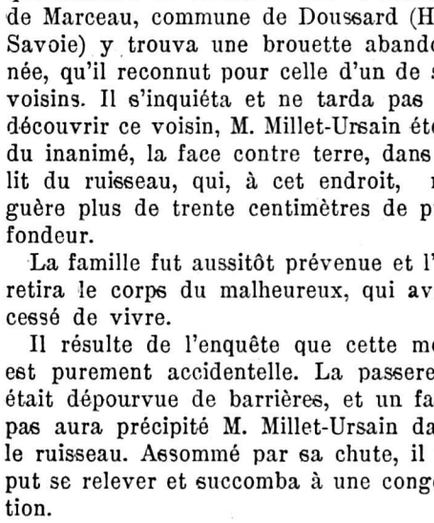

NOUVELLES LOCALES

GRAND CONSEIL

Séance du 21 janvier

Présidence : M. **P. Thomas.**

Interpellations

Loi du 24 novembre 1891.

M. **Walter** développe son interpellation demandant au Conseil d'Etat quelle interprétation il donne à l'art 3, alinéa 2 de la loi du 24 novembre 1891 concernant l'établissement et la revision de l'impôt sur le capital et le revenu.

M. le conseiller d'Etat **Lorétan** répond au nom du Conseil d'Etat. Consulté sur l'application des art. 29 et 30 de la loi du 24 novembre 1886 sur la répartition des charges municipales, le Conseil d'Etat estime qu'à l'exception du protocole du conseil communal et des bordereaux de l'impôt mobilier, tous les registres d'impôt et pièces comptables peuvent être consultés par les contribuables.

M. **Walter** se déclare satisfait et développe ensuite une seconde interpellation sur les mesures que le Conseil d'Etat pense prendre pour protéger la main d'œuvre du pays contre une concurrence déloyale pratiquée au moyen d'une main-d'œuvre saisonnière étrangère. L'interpellant, après avoir dressé un tableau de la situation envisage diverses mesures :

1. Aucune autorisation d'immigration ne devrait être délivrée avant que la réserve en ouvriers valaisans ne soit épuisée.
2. Publication dans le bulletin officiel des offres de travail. Elles devraient également être annoncées aux criées publiques et affichées dans les communes.
3. Contrôle de la capacité professionnelle et du genre d'occupation.
4. Contrôle du salaire payé aux ouvriers étrangers, inférieur parait-il à celui payé aux ouvriers indigènes.
5. Engagement d'un apprenti du pays pour 5 maçons étrangers.

M. le conseiller d'Etat **Pitteloud** prend note des vœux émis par M. Walter. Ceux-ci d'ailleurs sont déjà appliqués par l'Office cantonal du travail et le bureau des étrangers.

Les ouvriers saisonniers ont diminué ces derniers temps dans une très forte proportion. D'après une récente statistique, on constate une diminution de un millier environ.

A plusieurs reprises la gendarmerie a reçu des ordres pour un contrôle sévère de tous les chantiers où il y avait de la main-d'œuvre saisonnière étrangère. Le Département de Justice et Police s'est réservé également le droit, chaque fois qu'il a délivré, à un ouvrier étranger, un permis de séjour, de renvoyer ce dernier à n'importe quel moment s'il pouvait être remplacé par un ouvrier indigène qualifié.

L'office du travail publie régulièrement les offres de travail. On étudiera s'il est possible de donner à ces offres une plus large publicité.

Le contrôle de la capacité professionnelle des ouvriers étrangers est un problème difficile à appliquer. L'affaire sera néanmoins examinée. Il en est de même du contrôle des salaires payés à la main-d'œuvre étrangère, plus élevés dans certains cas, d'après M. Walter, que ceux versés aux ouvriers du pays. D'après une enquête du gouvernement, ces cas sont très rares.

L'Office du travail et le Bureau des étrangers continueront comme par le passé à faire tout ce qu'il leur sera possible pour protéger la main-d'œuvre du pays.

M. **Walter** se déclare satisfait.

Recours en grâce

Trois recours en grâce sont acceptés sans opposition par la Haute Assemblée après rapport de MM. **Vincent Roten** et **Imhof.**

Motion Crittin et consorts

Aide aux agriculteurs dans la gêne.

M. **Crittin** développe l'interpellation déposée au début de la présente semaine, consistant à l'application de l'arrêté fédéral du 30 septembre et de la circulaire du Conseil fédéral du 22 novembre 1932 traitant de l'aide à apporter aux agriculteurs dans la gêne. Cette aide représente un subside annuel de la Confédération aux cantons de 3 millions durant la période 1933-36, soit au total 12 millions.

(Le « Nouvelliste » a parlé à maintes reprises de cette aide fédérale.)

Après avoir fait un historique de toute la question M. Crittin examine les différentes causes pour lesquelles l'agriculture est dans une mauvaise situation. (Concurrence étrangère, endettement de sa propriété.)

Il est évident que l'action de secours qui sera créée devra venir en aide aux agriculteurs endettés sans que cela soit de leur faute. Il y aura aussi différentes garanties à exiger de ces derniers.

Pour avoir droit à la subvention fédérale qui se montera pour le Valais à 750,000 fr. le canton doit également allouer un montant équivalent. Un montant de un million et demi pourra être ainsi réparti.

M. Crittin, sans faire de proposition, estime que l'organisation de l'action de secours devra être soumise à un comité de direction, sous la surveillance de l'Etat.

M. le conseiller d'Etat **Troillet** remercie M. Crittin pour son intervention qui permet à la Haute Assemblée d'examiner une action de secours fort importante. Venant de la minorité, cette intervention fait œuvre de bonne collaboration.

Toutefois, il ne faut pas se faire d'illusions, car les prêts qui seront accordés aux agriculteurs gênés ne pourront dépasser fr. 3000.—. Par conséquent un million et demi

---

15 FEUILLETON du „NOUVELLISTE"

Autour d'un candidat

— Cela la regarde !... mais moi, je ne veux pas que tu sois sa femme... Ce jeu a assez duré et nous allons partir de ce château où nous n'aurions jamais dû venir... Il n'y a que les amis pour vous jeter dans des embarras pareils !...

— Mais, maman, tu te mets dans des états inexplicables... Je ne vois pas en quoi Marcel Gémy est diminué sous prétexte qu'il n'est pas député !.. il est le même absolument...

Mme Lavaut serra son front dans ses mains. Elle maudissait la pauvreté d'imagination de sa fille. Comment lui faire comprendre que ce parti, tant prôné la veille, n'était plus aujourd'hui qu'à rejeter ?

Louise reprit doucement :

— Il faut être logique... Tu sais que je suis timide, pas très intelligente... Tu me cases avec bien du mal une idée dans la tête.... Elle s'y incruste... Je trouve l'occasion d'obéir à ta volonté grâce à une circonstance providentielle...

Mme Lavaut bondit :

— Tu appelles cet échec une circonstance providentielle !

— Mais oui, pour moi, c'est un miracle, parce qu'elle m'a permis de me montrer telle que je suis...

— Cesse de me narguer !...

— Oh ! maman, redeviens gentille... Marcel Gémy est charmant et sans doute ne voudra-t-il pas m'épouser... je suis tellement insignifiante !...

— C'est fort heureux, car nous n'aurons pas ainsi la peine de lui refuser ta main...

— Nous n'en sommes pas là... riposta Louise avec un accent voilé de tristesse.

Mme Lavaut ne le remarqua pas. Elle continuait de se sentir lésée dans ses projets et elle avait beaucoup de mal à reprendre pied.

Louise respecta le silence durant lequel sa mère s'absorba quelques minutes.

Enfin, Mme Lavaut murmura :

— Heureusement que j'ai moins de mal avec son frère et qu'il a compris, lui, la nécessité d'un mariage brillant... Je crois que Jeanne qui ne se dément jamais chez lui... Elle a vu sans doute qu'il saura devenir un jour le député qu'il faut...

Louise interrompit ce monologue :

— Mais, maman, tu t'égares absolument... Jeanne est touchée par l'amabilité simple qui ne se dément jamais chez lui... servante de Dieu... uniquement.. Alfred a trop de bon sens pour se risquer à prétendre à sa main...

Mme Lavaut était crispée par l'étonnement de voir sa fille dans une attitude aussi décidée et formulant un jugement aussi judicieux.

Elle cherchait une réponse, mais elle fut dispensée de la trouver. On frappait à sa porte, tandis que la voix de son fils chantonnait :

— Je vous entends parler... On peut entrer ?

Alfred apparut, vêtu de blanc, voile vert au chapeau :

— Je vous annonce une nouvelle épatante : j'ai attrapé un papillon rare dont je vous passe le nom latin...

— Tu m'exaspères !... clama sa mère... tout le monde te trouve ridicule...

— Sauf une personne, ma chère maman... une jeune fille aimable et gaie qui sait rivaliser de course avec les papillons... elle possède une dextérité merveilleuse, et comme son nom est facile à dire, je vous la nomme : Isabelle Lydin avec qui je viens de me fiancer...

— Ah ! hurla Mme Lavaut, en tombant inerte sur son fauteuil.

— Quoi !... s'écria Alfred déconfit... c'est un mariage très assorti... elle est bien posée, jolie...

— Ces enfants me feront mourir, murmura Mme Lavaut dans un souffle... mais malheureux, comment as-tu pu te fiancer avec la fille d'une femme que je déteste ?

— Tu lad étestes ?... Je n'en savais rien... Il fallait me prévenir... L'année dernière, tu racontais des merveilles de Mme Lydin... Elle était fine, distinguée, sa situation de fortune était solide, quoique médiocre.. Isabelle était si intelligente, si...

— Tais-toi...

— Ma chère petite maman, il ne faut pas changer d'avis si souvent, sans quoi tes pauvres enfants ne sauront plus que faire... Maintenant, nous voici obligés à jouer les Montaigus et les Capulets, comme c'est gai !... ai-je l'allure d'un Roméo ?... c'est dans ce rôle-là que je serais grotesque !...

— C'est Jeanne qu'il fallait épouser.

— Jeanne !... tu la connais mal, maman... c'est une sainte qui nous consolera, nous assistera, mais personne ne sera son mari...

Mme Lavaut parut atterrée et ne répliqua plus. Elle se contenta de congédier ses enfants d'un geste qui semblait dire : « Advienne que pourra !.. »

Louise et Alfred sortirent de la pièce.

Alfred demanda à sa sœur :

— Tu trouves Isabelle un parti négligeable ?

— Elle est charmante.

Il y eut un silence, puis Louise murmura :

— Et Marcel Gémy, crois-tu qu'il soit à dédaigner ?

— Lui ? il est parfait, et s'il ne voulait pas être un député, il me semble que ce serait un mari pour toi...

— Il ne veut plus être député...

(A suivre.)

Graines de semence
demandez catalogue gratis
J. LECERF, Genève
Prix spéciaux pour revendeurs et maraîchers
(Petits oignons de Savoie)

L'aide à l'agriculture

L'assistance chômage

Une droguerie incendiée à Grenoble

L'espionnage au Tessin

divisé par fr. 3000.— font que 500 personnes seulement pour tout le canton pourront bénéficier d'un prêt.

M. le chef du Département de l'Intérieur déclare que 6 cantons jusqu'ici ont organisé une action de secours en faveur des agriculteurs dans la gêne. Dans 6 autres cantons la question est à l'étude. Le canton de Genève versera les crédits aux œuvres d'intérêts agricoles. Le canton de Neuchâtel fait intervenir financièrement les communes. Le canton de Fribourg a créé un fonds de secours géré par la Banque de l'Etat. A la tête de ce fond de secours se trouve une commission de direction. A Fribourg on exige des cautions des agriculteurs désirant être mis au bénéfice d'intérêt à taux réduit.

Le prêt n'est accordé qu'après une enquête sévère sur la situation exacte du débiteur.

Le canton de Vaud a adopté ces derniers jours en séance du Grand Conseil, le système de la fondation, organisme indépendant de l'administration cantonale.

Quel système adopterons-nous en Valais ? C'est une question excessivement délicate. Dans tous les cas, on fera appel à la collaboration de tous les partis.

M. le conseiller d'Etat Troillet a l'impression que l'action qui vient d'être créée par la Confédération aura un caractère durable. Dès lors, il est certainement préférable d'attendre, avant de créer une action cantonale, que la question du concordat hypothécaire que les Chambres fédérales discuteront à la session de mars soit liquidée. On pourra alors faire un tout, ce qui est évidemment préférable.

D'après une récente enquête, 19 agriculteurs valaisans seulement ont adressé une requête au Département de l'Intérieur, tendant à être mis au bénéfice d'un prêt.

M. le conseiller d'Etat **Troillet** accepte la motion Crittin et consorts et souhaite que le Grand Conseil soit d'accord de faire les sacrifices nécessités par cette motion. Il s'agit d'un prêt de fr. 750.000.— pour une durée de 4 ans.

Les intérêts pour la même durée se monteront à fr. 79.000.—.

En terminant, le chef du Département de l'Intérieur espère que l'aide qui pourra être réalisée aura des effets tangibles.

M. **Léon Zufferev** estime que l'on ne va pas assez vite en Valais pour appliquer l'arrêté fédéral concernant l'aide aux agriculteurs dans la gêne.

M. **Praz** a entendu des exposés qui l'ont beaucoup intéressé. Il demande au Conseil d'Etat de procéder à une enquête pour savoir à quel montant on peut évaluer l'endettement de la propriété agricole en Valais.

M. le député **Evéquoz** constate que tout le monde est d'accord de venir en aide aux agriculteurs. On a pu le voir par les déclarations des chefs de parti. Ce n'est pas là que réside la difficulté, mais bien dans l'attribution de la somme de 750,000 fr. que la Confédération met à notre disposition. Si le canton en met autant cela fait 1,500 mille francs. Mais comme l'a fort bien dit M. le conseiller d'Etat Troillet, on ne viendra en aide avec cela qu'à 500 exploitations agricoles. M. Evéquoz estime que l'atténuation à l'affreuse crise agricole qui sévit actuellement viendra surtout dans l'intensité de la production et surtout dans la recherche des moyens de ventes des denrées agricoles à un prix rémunérateur. Le Conseil d'Etat a déjà porté ses efforts de ce côté-là. Il devra les poursuivre.

Prennent encore la parole MM. **Meyer** et **Rebord** puis MM. **Léon Zufferev** et **Crittin** qui s'adressent des amabilités mutuelles.

M. le député **Crittin** se déclare satisfait et remercie M. le conseiller d'Etat Troillet de son exposé.

Le Grand Conseil adopte la motion Crittin.

Le serpent de mer

Un serpent de mer traînait sur le bureau du Grand Conseil de session en session : c'était la question du non-règlement des salaires des ouvriers de la Route des Agettes à la suite de la faillite de l'entrepreneur.

La Commission que présidait M. **Evéquoz** a apporté une solution qui a recueilli l'unanimité du Grand Conseil.

MM. **Théophile Gard** et **Gaspard de Stockalper** ont dû rapporter au pied-levé, ce qui ajoute à leur mérite. La Commission propose une indemnité maximale de 7500 fr. pour payer les ouvriers qui ont travaillé pendant le mois de juin et une douzaine de fournisseurs tout en émettant cette question de principe que juridiquement l'Etat ne doit rien.

Les propositions de la commission sont adoptées.

Naturalisations et réhabilitations

Est naturalisé M. Charles Vernaz, Français d'origine, reçu bourgeois de Monthey et domicilié à Muraz-Collombey.

Et sont réhabilités dans leurs droits civiques :

MM. Polter Emile, de Sion ; Salzberger Johann, de Rarogne et Imboden Hermann.

La session est déclarée close.

M. le président **Thomas** souhaite aux députés un bon retour dans leurs foyers.

Bienveillance du Pape

On nous écrit :

Après avoir fait frapper des médailles de St-Bernard de Menthon, le Pape Pie XI vient de faire paraître des images artistiques de ce saint avec une belle prière que Sa Sainteté a composée. Comme les médailles, les images portent au verso les piolets, les cordes et les skis des alpinistes avec de plus, la formule rituelle pour la bénédiction de ces objets.

Apprenant par Mgr Guébriant que trois religieux de l'Hospice étaient sur le point de partir pour le Thibet, le Souverain Pontife a chargé cet Evêque de leur transmettre sa bénédiction apostolique qu'il leur donne du meilleur de son cœur paternel.

En même temps, le pape lui remit un paquet d'images de St-Bernard pour être distribuées aux religieux des hospices, en particulier aux futurs missionnaires du Thibet, qui, en dignes disciples de Bernard se sont envolés le 10 janvier pour les montagnes lointaines portés sur les ailes de la charité chrétienne qui ne connaît ni frontière ni distance.

Mgr Guébriant qui vient d'arriver de la Chine a écrit au Révérendissime Prévôt du St-Bernard : « Vos deux confrères seront bien reçus au Thibet car ils ont laissé un excellent souvenir de leur passage en ce pays montagneux et sauvage. »

A. D.

L'aide aux producteurs de lait

Dans sa séance de vendredi, le Conseil fédéral a approuvé une ordonnance relative à la perception d'une redevance sur le lait de consommation, et qui est basée sur l'arrêté fédéral de décembre écoulé prolongeant l'aide aux producteurs de lait. L'ordonnance en question stipule que quiconque fait profession de vendre du lait doit payer à la Confédération une redevance d'un centime par kilogramme de lait livré à la consommation, le litre étant considéré comme équivalant au kilogramme. Toutefois, est exonéré de la redevance, dans tous les cas, le lait destiné à la fabrication commerciale du fromage, du beurre, du lait condensé, de la poudre de lait et d'autres produits similaires. La dite ordonnance entre en vigueur le 1er février prochain.

Il s'agit d'une mesure qui est dirigée contre les producteurs indépendants et qui, jusqu'à présent, ne faisant pas partie d'une organisation, ne versaient aucune redevance. Par contre, les fédérations laitières reconnues par le département de l'économie publique, qui perçoivent une redevance de ce genre et en affectent le produit à un redressement du prix du lait de fabrication, ainsi que leurs membres et leurs clients, sont exonérés du paiement de cette redevance.

Le Docteur Goudron à l'honneur

Dans la promotion des étrangers du ministère français des affaires étrangères, on relève le nom de M. Ernest Guglielminetti, docteur en médecine, Valaisan d'origine, à qui le « Nouvelliste » consacrait dernièrement un article biographique. On sait que c'est à lui qu'on doit le goudronnage des routes ; raison pour laquelle il est souvent appelé le « Docteur Goudron ».

M. Guglielminetti est promu grand officier de la Légion d'honneur.

MARTIGNY. — La Société de Développement organise lundi 23 courant deux représentations gratuites, l'une à 16 h. 15 pour les enfants, l'autre à 20 h. 30 pour les adultes seulement dans la salle du Cinéma Etoile.

Programme :

1. Voyage sur la ligne du Lötschberg.
2. L'hiver en Suisse.
3. Mœurs et coutumes suisses.
4. Le téléphone automatique.
5. Un film comique. (Comm.)

Radio-Programme du 22 janvier

Radio Suisse romande (403 m.)

9 h. 45 Culte protestant. 11 h. Gramo. 12 h. Lectures littéraires. 12 h. 30 Dernières nouvelles. 12 h. 40 Gramo. 15 h. Match international de football. Suisse-Hollande, reportage en allemand par M. Hans Suter et commentaires en français par M. Amann. 18 h. 30 Conférence catholique. 19 h. Récital d'orgue. 19 h. 40 Radio-chronique. 20 h. Récital de violons et piano. 20 h. 40 Chansons suédoises. 21 h. Concert. 22 h. Dernières nouvelles.

Radio-Programme du 23 janvier

Radio Suisse romande (403 m.)

12 h. 30 Dernières nouvelles. 12 h. 40 Gramo. 15 h. 30 Concert. 16 h. Entretiens.... 16 h. 10 Concert. 18 h. Séance récréative pour les enfants. 18 h. 30 Leçon d'allemand. 19 h. Radio-chronique. 19 h. 30 Cours professionnels pour apprentis. 20 h. Concert. 20 h. 30 Le retour. 20 h. 40 Samson François, pianiste virtuose de sept ans. 21 h. Les joies du ménage. 22 h. Dernières nouvelles. 22 h. 10 Les travaux de la S. d. N.

PIETONS...

Ne débouchez jamais à l'improviste sur la route, mais avant de traverser, regardez à gauche puis à droite si la voie est libre.

Notre Service télégraphique et téléphonique

Une droguerie en feu

Une femme et quatre enfants meurent asphyxiés

GRENOBLE, 21 janvier. (Havas.) — Un incendie d'une grande violence a éclaté dans une droguerie. Les flammes se sont transmises à toute la maison et l'incendie a pris très rapidement des proportions considérables. La femme, les quatre enfants et la nièce du droguiste n'ayant pu se sauver à temps sont morts asphyxiés.

L'espionnage au Tessin

BELLINZONE, 21 janvier. (Ag.) — La direction de la gendarmerie tessinoise annonce que l'enquête sur l'affaire Ugo Berti ,le ressortissant italien arrêté à Tesserete, se poursuit. L'examen des documents saisis n'est pas terminé. Il n'est pas possible d'établir, pour le moment, si Ugo Berti est un agent anti-fasciste, ou, comme l'affirmèrent quelques journaux, un représentant de la police politique italienne.

Selon le « Popolo e liberta » il ressort des documents saisis que Berti était le correspondant d'un journal socialiste tessinois, auquel il faisait parvenir des informations touchant l'Italie. La rédaction de ce journal ne connaissait pas son informateur, lequel fabriquait des nouvelles sur l'Italie, à Tesserete, près de Lugano. Il envoyait en outre des articles à un organe communiste. Ugo Berti, qui se dit ingénieur et journaliste, prétend avoir fait la guerre où il aurait été blessé. Il déclare enfin avoir eu des relations étroites avec le chef du gouvernement italien. Berti ajouta que, bien qu'étant un fasciste de la première heure, il était retourné dans les rangs du parti communiste dont il ne s'était moralement jamais éloigné.

L'assistance chômage

BERNE, 21 janvier. (Ag.) — Une Conférence à laquelle ont pris part les représentants des caisses privées d'assurance-chômage s'est tenue à Berne pour examiner diverses questions de principe touchant au domaine de l'assurance-chômage et de l'aide extraordinaire aux chômeurs. Les délibérations ont notamment porté sur la question de savoir si le mode de faire appliqué en 1932, prévoyant au maximum 150 indemnités journalières à verser par les caisses et 150 allocations de crise à verser par les pouvoirs publics, serait maintenu en 1933 ou si dans l'intérêt des caisses il n'y aurait pas lieu de prévoir des modifications. Ces changements consisteraient, en particulier, dans une réduction du nombre des indemnités journalières à verser par les caisses et dans une prolongation correspondante du service des allocations de crise avec une augmentation de celles-ci pendant les mois d'hiver. Les avis étaient partagés. Les uns désiraient maintenir le système appliqué en 1932, alors que d'autres préconisaient une réduction des prestations d'assurance à 90 jours et une augmentation des allocations de crise jusqu'à 210 jours. Un certain nombre de participants entrevoyaient une solution intermédiaire, réduisant le nombre des prestations d'assurance à 120 jours, de sorte que les allocations de crise ne seraient servies que pendant 180 jours.

LES SPORTS

FOOTBALL

Hollande-Suisse

Notre équipe nationale A rencontrera aujourd'hui dimanche la Hollande à Amsterdam, comme le « Nouvelliste » l'a d'ailleurs annoncé.

Il faut espérer que nos représentants se défendront vaillamment et que, peut-être, — mais cela est douteux — ils remporteront une victoire qui serait la première acquise en Hollande.

Suisse B-Alsace

Notre formation réserve jouera à Soleure contre une forte représentation de l'Alsace.

Le challenge national

Pour le challenge de football, en ligue nationale Lausanne-Sports sera opposé à Young-Fellows ; Lugano à Concordia-Bâle ; Etoile-Carouge, à Blue-Stars.

Les deux clubs finalistes du challenge de première ligue, Etoile-Chaux-de-Fonds et Saint-Gall, se sont mis d'accord pour renvoyer la finale, qui aura lieu probablement le 2 avril, à Saint-Gall.

Championnat suisse de IIme ligue

Plusieurs rencontres sont prévues, en particulier **Sion I**-Concordia I, à Sion.

FIDES
UNION FIDUCIAIRE
LAUSANNE
Pl. St-François 12 bis
Expertises - Revisions - Bilans
Impôts

Sera-t-il remanié ?

BERLIN, 21 janvier. — Dans les milieux parlementaires on croit que le Centre entamera dès le début de la semaine prochaine des négociations avec les nationaux-socialistes, les nationaux-allemands, le parti populaire allemand en vue de l'élargissement ou du remaniement du gouvernement du Reich.

Le redressement financier de la France

PARIS, 21 janvier. (Havas.) — A l'issue du Conseil de Cabinet qui s'est tenu ce matin, M. Chéron a déclaré que sa politique est d'assurer l'équilibre du budget sans recourir à l'emprunt. Il a affirmé que le gouvernement ne demande qu'à se mettre d'accord avec la commission des finances.

Terrible explosion

Six morts et 32 blessés

RIGA, 21 janvier. (Havas.) — Dans une forêt, non loin de Kardawa en Courlande, une explosion s'est produite dans une scierie mécanique. Six ouvriers ont été tués et 32 ont été grièvement blessés.

Reparti

LAUSANNE, 21 janvier. (Ag.) — Le capitaine Hope est reparti avec son avion rouge et son camarade pour Paris et Londres.

Le problème des dettes

LONDRES, 21 janvier. (Havas.) — L'initiative américaine au sujet des dettes de guerre, si elle rencontre dans son principe même, un accueil généralement favorable, n'est toutefois pas accueillie par la presse britannique avec l'enthousiasme que certains escomptaient. L'impression dominante qui se dégage de la lecture des journaux anglais est une surprise un peu désorientée et d'ailleurs d'autant plus compréhensible que c'est le même passage du communiqué américain qui justifie tout ensemble les espoirs et les craintes du public anglais. Rattacher la question des dettes au problème du redressement économique est conforme à la ligne constante de la politique anglaise, mais certains signes peuvent faire craindre que les compensations exigées de la part des débiteurs aboutissent précisément à rendre ce redressement impossible. Ainsi se justifie la timidité des premiers commentaires. Une question préliminaire domine toutes les autres. Que va faire le gouvernement de Londres ? Sur ce point, un seul journal est catégorique : Le « Daily Mail », qui se dit en mesure d'affirmer que la Grande-Bretagne abandonnera sa politique d'annulation totale des dettes et ne réclamera plus qu'une importante réduction. A défaut de M. Neville Chamberlain, ajoute ce journal, qui sera retenu à Londres par la discussion du budget, M. Mac Donald prendrait en personne la tête de la délégation britannique.

L'avocat restituera

ZURICH, 21 janvier. (Ag.) — C'est sur plainte d'une cliente dont il gérait la fortune, que l'avocat Rosenblum avait été arrêté. Selon les résultats provisoires de l'enquête, la somme détournée s'élève à 130,000 fr. Il a été remis en liberté provisoire après avoir promis qu'il réparerait le dommage causé à sa cliente.

Pris dans une tempête

Trois morts

CASENZA (Calabre), 21 janvier. (Ag.) — Quatre paysans demeurant dans un hameau du mont de Sparviero avaient quitté à l'aube leur habitation pour se rendre dans les campagnes du Placido. Les quatre : le père, deux fils et un oncle, furent surpris par une formidable tempête de neige. Seul un des fils put atteindre, complètement épuisé, le village pour demander du secours. Les trois autres paysans ont été retrouvés à l'état de cadavres.

Politique japonaise

TOKIO, 21 janvier. (Havas.) — A l'occasion de la rentrée de la Diète, le comte Uchida, ministre des affaires étrangères, a présenté la défense de la politique extérieure du gouvernement. Il s'est attaché à montrer que le désir de paix du Japon ne peut être mis en doute malgré les événements d'Extrême-Orient, car il ne porte pas la responsabilité de ces événements. Passant à la question du Jehol, le comte Uchida a expliqué que de tout temps, la Grande-Muraille a séparé la Chine du Mandchoukouo, que le Jehol était tout entier sur le côté mandchourien de la Grande Muraille et qu'en conséquence, l'action du Japon était conforme aux termes du protocole selon lequel il s'engage à prêter un appui militaire au Mandchoukouo, en cas d'agression. Il s'agissait en effet, ajouta le ministre, de repousser les troupes rebelles du maréchal Tchang-Hsue-Liang. Parlant de la Chine, le ministre des affaires étrangères, a insisté sur le désordre qui y règne et dit notamment : « Certaines informations nous donnent à penser que la Chine envisage de s'engager dans une campagne dirigée contre le Japon sur la frontière du nord. Nous sommes obligés de mettre le gouvernement et le peuple chinois en garde contre les regrettables conséquences qui pourraient résulter d'une telle action et nous leur recommandons de ne prendre aucune décision sans y avoir longuement réfléchi.

Quant à la Russie, le comte Uchida considère que la reprise de ses relations diplomatiques avec la Chine peut entraîner une campagne guerrière dans ce dernier pays et la situation est des plus inquiétante. Il considère d'ailleurs que la coopération Chine-Japon-Mandchoukouo-U. R. S. S. est une condition indispensable à toute garantie de paix en Extrême-Orient.

Dans le reste de son discours, le ministre s'est montré adversaire résolu des tarifs douaniers élevés, et il ajouta que le Japon fera tout son possible pour le succès de la conférence économique mondiale.

†

Monsieur **Joseph BALMA**, à Martigny ;
Monsieur et Madame **Henri BEUCHAT**, à Courfaivre ;
Mademoiselle **Fréda BEUCHAT**, à Courfaivre ;
Messieurs **Hermann, Albert** et **Ernest BEUCHAT**, à Courfaivre ;
Madame**BESSIRE-BEUCHAT**, à Courfaivre ;
Monsieur et Madame **Charles BALMA**, à Martigny ;
Mademoiselle **Annette BALMA**, à Martigny ;
Monsieur et Madame **Henri BALMA** et leur fille **Marie-Thérèse**, à Martigny ;
Monsieur et Madame **Victor BALMA** et leur fils **Charles-Louis**, à Martigny ;
ainsi que les familles parentes et alliées ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Rosette BALMA
née BEUCHAT

leur chère épouse, fille, sœur, petite-fille, belle-fille, belle-sœur, tante et cousine, décédée à Martigny, le 21 janvier 1933, à l'âge de 25 ans, après une cruelle maladie vaillament supportée et munie des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny le 24 janvier 1933 à 11 heures.

Priez pour elle

VENTE ANNUELLE A PRIX EXTRAORDINAIRES

Bas

Fil solide	1.45	3.50	net
Soie artificielle	2.45	3.50	»
Fil et soie	2.60	3.50	»
Soie pure	dep.	5.30	»
Laine	3.50	4.30	»
Laine et soie	2.60	4.30	»
Sous-bas	1.45	2.50	»

10 % sur tous les articles en magasin

MAISON ROBERT **Faillettaz** S.A.
RUE DE BOURG 8 TEL. 24.224

Soldes Tricots et Occasions Lingerie

70 Pullovers s/m	dep.	3.90 etc.	net
140 Casaques l/m	»	4.90	» »
100 Gilets	»	9 80	» »
25 Robes laine	»	15.—	» »
20 Costumes 2 pièc.	»	29.—	» »
10 Manteaux 3/4	»	16.—	» »
Echarpes	»	1.50	» »
Bonnets	»	—.90	» »
Chapeaux	»	5.—	» »
Gants	»	2.90	» »
Ceintures tous genres			

VENEZ VOIR NOS PRIX

Notre série réclame

Chemise jersey dent.	2.90	net
Pantalon jersey dent.	2.90	»
Combinaison jersey dent.	3.90	»

OCCASIONS prix exceptionnels

200 chem. fins séries	1.50	1.90	2.90	4.90
150 pantalons fins séries	1.50	2.90	4.90	
100 comb. fins séries	3.90	5.80	net	
Matinées, liseuses	4.05	4.30	»	
Robes de chambre pure laine				
Chemises de nuit.	7.80	9.80	net	
Pyjamas	6.75	9.80	»	

Nos occasions **Nos soldes**

Lausanne

Bravo! ... Papa joue de nouveau avec nous, car ses rhumatismes ont disparu! Nous en sommes redevables à l'

Huile Buhler

le remède par excellence contre **le rhumatisme, la goutte** la sciatique et le lumbago

La bouteille origin. fr. 3.75 Pour cure complète fr. 7.50

Dans toutes pharmacies

PAILLE

Quelques wagons de belle paille de blé à vendre.
S'adr. à L. Cretegny, Ferme du Château, Crans près Nyon. Tél. 86.762 (Vaud).

Baisse de Prix

Accordéons 10 touches 2 basses, dep. **9.50.** Genre Italien (21 t. et 8 b. **fr. 38** et **44.** Violon, Mandoline, **13.50.** Zither, **19** fr. Piccolo, **4.50.** Clarinette, **28** fr. Ocarina, **90** ct. Harmonica à bouche, **0.30** à **15 fr.** Tambour, Clairon **15 fr.** Gramophone **45** fr. Disques fr. **1.65.** Instruments d'occ., cordes access. Réparat. à bas prix. Catal. 1932 gratis. **Et. Ischy, fabr., Payerne 30.**

Pour recruter votre

Personnel d'hôtel

faites une annonce dans le renommé « Indicateur des places » de la **Schweiz. Allgemeine Volks-Zeitung**, à **Zofingue. Tirage 91.000.** Clôture des annonces : mercredi soir.

Notez bien l'**adresse exacte.** 34-5 On

SIROP „CODINE"
Toux-Bronchite
Spécial contre la **Coqueluche**
Pharmacie
CLOSUIT - MARTIGNY
Tél. 137

Adressez-vous en toute confiance à

l'herboriste

Marcel BOURQUIN
Rue du Parc 50
La Chaux-de-Fonds

qui traite toutes les maladies par les plantes. Envoyez l'urine du matin

AVIS

La Boucherie Chevaline
Martigny - Tél. 2.78

CONFECTIONNE sur demande les

SAUCISSES

pour la boucherie des particuliers, à raison de 10 cts par kg. Fournit tout.

Eau-de-vie de fruits
pommes et poires
à fr. 2.—
Eau-de-vie de lie à fr. 3.—
Kirsch 1ère qualité fr. 5.—
Envoi depuis cinq litres contre remboursement
Jean Schwarz & Cie
Distillerie AARAU 9

Camion SAURER
type 2 BH
de 2 tonnes avec carrosserie d'autocar interchangeable, éclairage électrique, **à vendre** avantageusement. Facilités de paiement.
Demandes sous chiffres T 3007 G Publicitas Sion.

VACANCES !
Je suis un affreux gourmet
Qui adore pendant les vacances,
Alors que les moussillons dansent,
Se délecter d'un **„Diablerets"**

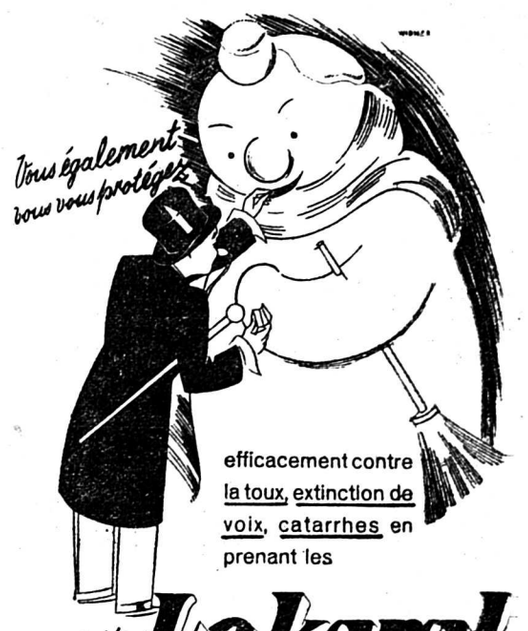

efficacement contre la toux, extinction de voix, catarrhes en prenant les

Tablettes Lakerol

éprouvées et recommandées par les médecins.
Lakerol le préventif des refroidissements et des suites de brusques changements de température, désinfecte la bouche et la gorge
Boîtes carton à 60 cts., boîtes fer-blanc à Fr. 1.-

Vous ferez bien...

de confier les

Revisions et réparations

de toutes vos machines d'entrepreneur, telles que

BETONNEUSES, CONCASSEURS, MOTEURS, etc.

à la

Fonderie d'Ardon S. A.

Références à disposition

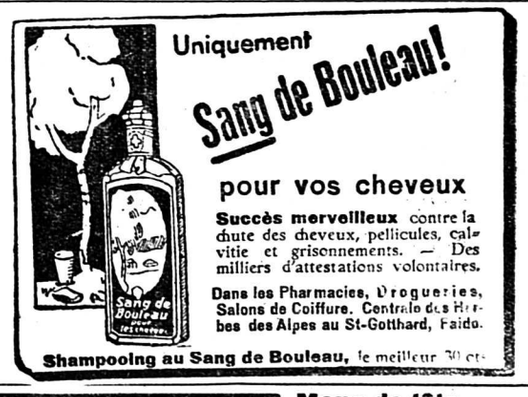

CÉPHALINE Petitat. pharm. Yverdon
Maux de tête Migraines Douleurs Insomnies
3 Yv
Antinévralgique préféré, sans effet nuisible
Plus de 35 ans de succès 1.75 la boîte Toutes pharm.

LOTERIE (Caisse de pensions des Chemins de fer secondaires de la Suisse romande)
2me émission
Gros lots : Fr. 10.000.-, 5.000.-, 2.000.-, etc.
EN PLUS : 1 ameublement complet, valeur Fr. 5,000.—. Deuxième tirage : 21 janvier 1933. Prix du billet fr. 1.-; 1 billet gratis sur 10. Adresser les commandes à Case postale 38, Berne-Mattenhof. Compte de chèques postaux III-8386. Joindre les frais de port.
1 billet participant au second tirage garanti dans chaque centaine.

Marc Chappot, ébénisterie, Martigny - Ville
représentant des
Pompes funèbres Arnold, Morges

Cercueils simples et de luxe
— Maison valaisanne —

BONBONS AUX BOURGEONS DE SAPIN

HENRI ROSSIER ET SES FILS
ROSSIER FRÈRES
SUCCESSEURS
LAUSANNE

POUR LA FEMME

Toute femme qui souffre d'un trouble quelconque de la Menstruation, Règles irrégulières ou douloureuses en avance ou en retard, Pertes blanches, Maladies intérieures, Métrite, Fibrome, Salpingite, Ovarite, suites de Couches, retrouvera sûrement la santé rien qu'en faisant usage de la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

uniquement composée de plantes inoffensives jouissant de propriétés spéciales qui ont été étudiées et expérimentées pendant de longues années.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY est faite expressément pour toutes les maladies de la femme. Elle réussit bien parce qu'elle débarrasse l'intérieur de tous les éléments nuisibles ; elle fait circuler le sang, décongestionne les organes, en même temps qu'elle les cicatrise.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY ne peut jamais être nuisible, et toute personne qui souffre d'une mauvaise circulation du sang, soit Varices, Phlébites, Hémorroïdes, soit de l'Estomac ou des Nerfs, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, soit malaises du

RETOUR D'AGE

doit employer la

Exiger ce portrait

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

en toute confiance, car elle sauve tous les jours des milliers de désespérées.

La JOUVENCE de L'ABBÉ SOURY se trouve dans toutes les pharmacies aux prix ci-dessous :

PRIX : Le flacon { LIQUIDE, fr. 3.50 / PILULES, fr. 3.—

Dépôt général pour la SUISSE : PHARMACIE DES BERGUES, 21, Quai des Bergues, Genève.

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et la signature Mag. DUMONTIER en rouge.

Aucun autre produit ne peut la remplacer

Les Engrais de Martigny

d'ancienne renommée

sont vendus en Valais par la

Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait

à SION et ses agents dans le canton

Ils sont contrôlés par les Etablissements fédéraux de chimie agricole.

ESKIMO

La cuisinière à gaz

parfaite, renommée, par

sa construction solide, sa fabrication suisse, très soignée, son élégance, son économie du gaz, son prix très modéré

Avant tout achat veuillez consulter notre marque „ESKIMO" et notre représentant

Affolter, Christen & Cie A.-G. Bâle

En vente : **par MM. les Quincailliers, les Installateurs et les Usines à Gaz**

Foin - Paille - Engrais

Tous les fourrages concentrés

Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait, Sion
Tél. 13 - Maison contrôlée

Fiancés !

Avant de faire votre achat de TROUSSEAUX et LINGERIE, demandez les échantillons de la

Maison SCHWOB & Cie
Tissage de toile

Vente directe de la fabrique à la clientèle privée. Linge de 1re qualité à des prix les plus avantageux, représentée par

Augustin LUGON, Evionnaz. Tél. 30
Se rend à domicile av. collections. Devis ss engagement

Au cours de l'activité professionnelle ou sportive, personne n'est entièrement à l'abri d'une brusque dépression physique passagère. Pour ne pas être à la merci d'un accident pareil, vous aurez soin d'avoir toujours sur vous des tablettes

NEURO-KOLA
à Fr. 1.50 le tube

absolument inoffensives et qui stimulent immédiatement le corps et l'esprit. En vente dans les Pharmacies.

LABORATOIRES SAUTER S.-A., GENÈVE

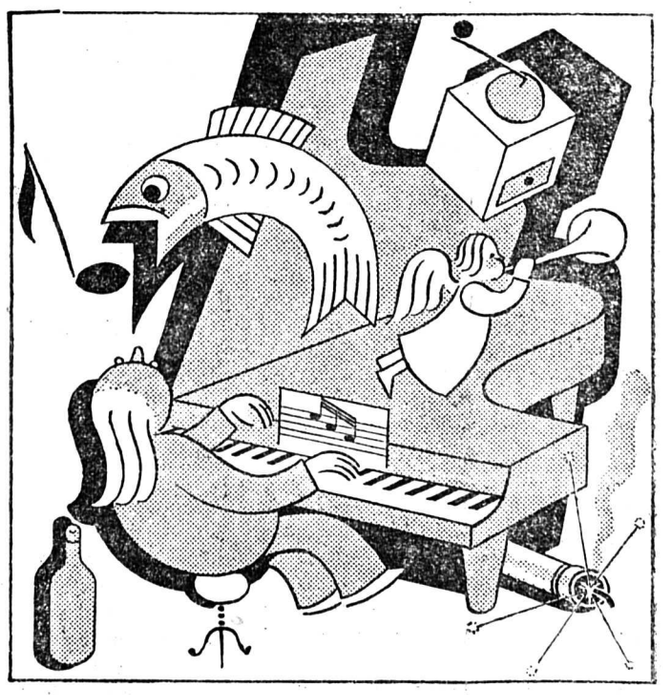

En publicité, l'humour et la fantaisie exigent d'être présentés avec tact. Un dessin bien vivant et traité avec esprit, appuyé d'un texte approprié, retient l'attention du lecteur le plus pressé. Vous ne ferez naturellement pas de la publicité humoristique pour n'importe quelle chose, car une fantaisie déplacée manque son but. Puisse la variété des instruments de notre *jazz* vous convaincre des ressources que nous mettons à votre service.

PUBLICITAS

Annonces dans tous les journaux
Conseils en publicité